



P954 TD 3024

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Nicolas Schmit
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie
sociale et solidaire

Luxembourg, le 16 mai 2018

Objet : Pétition 954 – Pour une prise en compte des familles monoparentales pour les "jours enfant malade" (congés pour raisons familiales)

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 9 mai 2018, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 155 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit:

"Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 17(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions."

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.


Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Miguel Dardenne

Luxembourg, le 16 mai 2018

Objet : Votre pétition 954 - Pour une prise en compte des familles monoparentales pour les "jours enfant malade" (congés pour raisons familiales)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission des Pétitions, réunie le 9 mai 2018, a examiné votre pétition sous rubrique et a décidé d'en saisir le Gouvernement en vue d'une prise de position.

Vous trouverez en annexe copie de la demande adressée à Monsieur le Ministre de la Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.


Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés